

Rapports de la vérificatrice générale du Canada
au Parlement du Canada

Rapport 9

La validation numérique de l'identité pour accéder aux services



Rapport de l'auditeur
indépendant | 2024



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

Rapport d'audit de performance

Le présent rapport fait état des résultats d'un audit de performance réalisé par le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) en vertu de la [Loi sur le vérificateur général](#).

Un audit de performance est une évaluation indépendante, objective et systématique de la façon dont le gouvernement gère ses activités et ses ressources et assume ses responsabilités. Les sujets des audits sont choisis en fonction de leur importance. Dans le cadre d'un audit de performance, le BVG peut faire des observations sur le mode de mise en œuvre d'une politique, mais pas sur le bien-fondé de celle-ci.

Les audits de performance sont planifiés, réalisés et présentés conformément aux normes professionnelles d'audit et aux politiques du BVG. Ils sont effectués par des auditrices compétentes et des auditeurs compétents qui :

- établissent les objectifs de l'audit et les critères d'évaluation de la performance;
- recueillent les éléments probants nécessaires pour évaluer la performance en fonction des critères;
- communiquent les constatations positives et négatives;
- tirent une conclusion en regard des objectifs de l'audit;
- formulent des recommandations en vue d'apporter des améliorations s'il y a des écarts importants entre les critères et la performance évaluée.

Les audits de performance favorisent une fonction publique soucieuse de l'éthique et efficace, et un gouvernement responsable qui rend des comptes au Parlement et à la population canadienne.

La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

This publication is also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2024

N° de catalogue FA1-27/2024-1-9F-PDF

ISBN 978-0-660-73969-4

ISSN 2561-3456

Survol



Message général

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a réalisé peu de progrès dans la direction des travaux du gouvernement fédéral en vue de l'élaboration d'une approche nationale de validation numérique de l'identité pour accéder à des services de tous les ordres de gouvernement et d'ailleurs au sein des secteurs public et privé. Le Secrétariat a retardé ces travaux en raison d'un manque de financement. Toutefois, des fonds ont été obtenus pour l'achat d'une composante essentielle d'une approche nationale : un système fédéral d'ouverture de session, qui offrirait un point d'entrée unique pour la validation de l'identité des personnes, peu importe le service du gouvernement fédéral auquel elles souhaitent accéder. Le Secrétariat a accordé la priorité à la collaboration avec Emploi et Développement social Canada et Services partagés Canada en vue de procéder à l'achat d'un nouveau système qui remplacerait près de 90 portails d'ouverture de session distincts gérés par différents ministères fédéraux.

Une approche nationale doit toutefois aller au-delà d'un nouveau système fédéral d'ouverture de session et inclure plusieurs autres composantes importantes. Elle doit notamment faire l'objet d'une collaboration entre tous les ordres de gouvernement et partenaires clés, être encadrée par des lois, des règlements et des normes, et être soutenue par la technologie. Certaines provinces ont déjà commencé à mettre en œuvre leurs propres approches de validation numérique de l'identité des personnes aux fins de l'accès aux services en ligne. C'est donc dire que l'accès numérique aux services dans l'ensemble du pays évolue sans approche nationale pour assurer la sécurité, la fiabilité et l'interopérabilité des systèmes utilisés pour valider l'identité numérique. Une approche nationale est importante pour garantir un accès uniforme et sécurisé aux services en ligne des secteurs public et privé pour les Canadiennes et Canadiens de partout au pays.

À la fin de notre audit, il était difficile de savoir si l'élaboration d'une approche nationale pour valider numériquement l'identité des personnes irait de l'avant et si la transition vers un nouveau système fédéral d'ouverture de session serait financée sans que cela représente un fardeau financier ingérable pour les ministères. [Notre rapport d'audit de 2023 sur la modernisation des systèmes de technologie de l'information](#) a révélé que la plupart des ministères et organismes ne disposaient pas d'un financement suffisant pour répondre à leurs besoins en matière de modernisation. Le financement pour l'achat d'un nouveau système fédéral d'ouverture de session unique a été obtenu, mais le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Emploi et Développement social Canada et Services partagés Canada ne savent pas encore quels seront les coûts de cette transition pour les ministères, ni comment ces coûts seront financés.

Principales constatations et données clés



- Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada n'avait pas obtenu de financement en vue de l'élaboration d'une approche nationale. Toutefois, dans le Budget de 2024, 25,1 millions de dollars sur 5 ans avaient été accordés à Emploi et Développement social Canada en vue de l'établissement d'un portail d'ouverture de session unique et moderne pour les services du gouvernement fédéral.
- Entre 2010 et 2022, le classement du Canada à l'échelle mondiale selon l'indice de développement de l'administration en ligne des Nations Unies avait chuté, passant du 3^e rang au 32^e rang. Parmi les pays du Groupe des Sept (G7), le Canada est passé du 2^e rang au 6^e rang, ce qui démontre qu'il ne progressait pas aussi rapidement que d'autres pays du G7 en ce qui concerne le développement de l'administration en ligne.

Les [Recommandations et réponses](#) se trouvent à la fin du présent rapport.

Table des matières

Contexte	1
Conclusion	3
Constatations et recommandations	3
L'approche nationale de validation de l'identité numérique avait été retardée en raison d'un manque de financement.....	3
Le coût de la mise en place et de l'exploitation du nouveau système fédéral d'ouverture de session unique n'était pas encore connu.....	6
À propos de l'audit	9
Recommandations et réponses	13

Contexte

La validation numérique de l'identité pour accéder aux services

9.1 Dans le cadre de l'audit, nous avons examiné les travaux effectués par le gouvernement fédéral pour établir une approche nationale de validation numérique de l'identité qui permettra aux Canadiennes et aux Canadiens d'accéder à des services partout au pays, offerts par tous les ordres du gouvernement et ailleurs dans le secteur public et privé. C'est ce que nous appelons « **l'identité numérique**¹ » dans le rapport.

9.2 En décembre 2019, Innovation, Sciences et Développement économique Canada a reçu le mandat de faire avancer la Charte canadienne du numérique. Dans le cadre de ce mandat, le Ministère a commencé à travailler avec des partenaires à l'échelle nationale et internationale pour élaborer des normes sur l'identité numérique axées sur les entreprises. En décembre 2021, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a reçu comme mandat de diriger les travaux du gouvernement fédéral « en vue d'établir une approche commune et sécuritaire qui permettra de mettre en place une plateforme d'identité numérique sûre » pour assurer l'accès uniforme et sécurisé aux services en ligne pour les Canadiennes et Canadiens de partout au pays. En novembre 2023, Emploi et Développement social Canada a reçu le mandat de collaborer avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada à la création de cette plateforme.

9.3 En février 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a créé un groupe de travail en vue de l'élaboration d'une approche nationale en matière d'identité numérique. Une telle approche devrait décrire ce que le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales, ainsi que les partenaires internationaux et de l'industrie doivent faire pour s'assurer que les systèmes de validation de l'identité numérique du secteur public et privé peuvent interagir entre eux de manière sûre, sécuritaire et fiable pour appuyer l'accès uniforme et sécurisé aux services en ligne pour

¹ **Identité numérique** – Information stockée électroniquement (aussi nommée « justificatif d'identité ») que vous pouvez utiliser pour prouver votre identité numérique et ainsi accéder à des services en ligne. Les passeports, permis de conduire, cartes santé, titres professionnels et diplômes en sont des exemples.

Par exemple, une personne ayant besoin de prestations d'assurance-emploi pourrait faire une demande en sélectionnant les renseignements requis à partir de son portefeuille numérique, comme un permis de conduire et un relevé d'emploi, et en les transmettant au fournisseur de service approprié. Les données seraient protégées conformément à la [Loi sur la protection des renseignements personnels](#). La personne présentant une demande pourrait le faire en tout temps, de n'importe où et à partir de n'importe quel appareil.

Source : Adapté du site Web Canada.ca

les Canadiennes et Canadiens de partout au pays. L'approche devrait assurer la protection des renseignements personnels des Canadiennes et des Canadiens, être encadrée par des lois, des règlements et des normes, et être soutenue par la technologie et la collaboration entre les parties intéressées.

9.4 Plus précisément, notre audit visait à déterminer si le gouvernement fédéral avait planifié une manière d'offrir aux Canadiennes et aux Canadiens une approche uniforme et sécurisée pour valider numériquement leur identité afin qu'ils puissent accéder aux services en ligne offerts par le secteur public et le secteur privé.

Entités auditées

9.5 Nous avons audité quatre entités :

- **Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada** — Le Secrétariat a la responsabilité de diriger les travaux du gouvernement fédéral dans l'élaboration d'une approche commune et sécurisée pour la mise en place d'une plateforme d'identité numérique fiable qui permettra un accès uniforme et sécurisé aux services en ligne pour les Canadiennes et Canadiens dans l'ensemble du pays.
- **Services partagés Canada** — Le Ministère est l'autorité contractante pour l'achat d'un système fédéral d'ouverture de session unique permettant d'accéder aux services du gouvernement fédéral.
- **Emploi et Développement social Canada** — Le Ministère doit travailler avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et avec Services partagés Canada pour assurer l'achat et la mise en place d'un système fédéral d'ouverture de session unique et pour gérer la mise en place de ce système dans l'ensemble du gouvernement fédéral.
- **Innovation, Sciences et Développement économique Canada** — Le Ministère a transféré la responsabilité de ses initiatives de justificatifs d'identité numériques au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada en août 2022; il est chargé d'appuyer les travaux du Secrétariat en ce qui concerne les justificatifs d'identité numériques pour les entreprises.

Importance de cet audit

9.6 La population canadienne compte de plus en plus sur la technologie numérique pour bâtir des relations, travailler et accéder à des services. Chaque personne s'attend à pouvoir valider numériquement son identité pour accéder aux services gouvernementaux et à d'autres services de différents secteurs de l'économie, en ayant l'assurance que sa vie privée est protégée et que ses renseignements personnels sont traités de manière responsable.

9.7 La section intitulée **À propos de l'audit**, à la fin du présent rapport, donne des précisions sur l'objectif, l'étendue, la méthode et les critères de l'audit.

Conclusion

9.8 Nous avons conclu que le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, avec le soutien de Services partagés Canada, d'Emploi et Développement social Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et en consultation avec d'autres ministères, n'avait pas planifié d'approche nationale en matière d'identité numérique, parce qu'il n'avait pas suffisamment de fonds pour le faire. Le Secrétariat avait accordé la priorité à l'achat d'un système d'ouverture de session unique et moderne pour le gouvernement fédéral pour remplacer près de 90 systèmes distincts dans l'ensemble du gouvernement. Le nouveau système d'ouverture de session unique doit permettre de valider l'identité des Canadiennes et des Canadiens qui accèdent aux services fédéraux en ligne.

Constatations et recommandations

L'approche nationale de validation de l'identité numérique avait été retardée en raison d'un manque de financement

Faits et constatations

9.9 En décembre 2021, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a reçu comme mandat de diriger les travaux visant à établir une plateforme d'identité numérique commune et sécurisée. Au début de 2023, le Secrétariat a demandé des fonds pour :

- l'élaboration d'une approche nationale en matière d'identité numérique;
- la mise en œuvre d'un système d'ouverture de session unique et moderne pour valider numériquement l'identité des Canadiennes et des Canadiens qui accèdent aux services en ligne du gouvernement fédéral;
- l'établissement d'un bureau de programme qui sera chargé de la direction et de la supervision de ces travaux.

Le Secrétariat n'avait pas reçu de financement dans le Budget de 2023 ni dans le Budget de 2024 pour l'élaboration de l'approche nationale ni pour l'établissement du bureau du programme d'identité numérique.

Toutefois, dans le Budget de 2024, un financement de 25,1 millions de dollars a été accordé à Emploi et Développement social Canada en vue de l'établissement d'un système d'ouverture de session unique et moderne pour les services du gouvernement fédéral.

9.10 En février 2023, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada avait créé un groupe de travail dont l'objectif était d'élaborer une approche nationale en matière d'identité numérique en s'appuyant sur des consultations avec des parties intéressées, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que l'industrie. Le groupe de travail comprenait des membres qui provenaient d'Emploi et Développement social Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Le groupe de travail avait rencontré différentes parties fédérales en février et en mars 2023, puis ne s'était plus réuni. Il n'avait pas établi d'approche nationale. Le Secrétariat nous a indiqué que sans financement, il était incapable de consacrer les ressources nécessaires pour tenir les consultations à grande échelle requises afin d'élaborer l'approche. Il avait donc retardé ces travaux jusqu'à ce qu'il puisse obtenir le financement. Selon les estimations du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la mise en place d'une approche nationale pourrait prendre des années.

9.11 Après la période visée par l'audit, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Emploi et Développement social Canada ont signé un protocole d'entente qui confie à ce dernier la responsabilité de diriger les travaux du gouvernement fédéral en vue d'élaborer une approche nationale en matière d'identité numérique.

9.12 La mise en place d'une approche nationale en matière d'identité numérique au Canada nécessite un leadership de la part du gouvernement fédéral pour coordonner, faciliter et superviser ce qui constituera un effort complexe pluriannuel, qui touchera de nombreuses parties prenantes et qui comportera différentes activités étroitement liées. Il est important d'établir une approche nationale pour donner aux particuliers la possibilité d'utiliser leurs justificatifs d'identité numériques pour accéder à des services gouvernementaux ou à d'autres services partout au Canada et aux frontières internationales maintenant et à l'avenir.

9.13 Les ministères fédéraux et les provinces et territoires progressent dans la mise en œuvre de leurs propres programmes de gestion de l'identité et de l'accès à des rythmes différents. Les résidentes et résidents de l'Alberta et de la Colombie-Britannique peuvent accéder à certains services provinciaux en ligne en ouvrant une session à l'aide d'un compte provincial vérifié. Ils peuvent aussi se servir de ces comptes pour valider leur identité afin d'accéder aux services fédéraux en ligne de l'Agence du revenu du Canada et de Service Canada. Le gouvernement fédéral devra assurer l'interopérabilité de son nouveau système fédéral d'ouverture de session unique avec les divers systèmes en cours d'élaboration dans les provinces et les territoires. Les

hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral nous ont indiqué qu'ils reconnaissaient que la mise en place d'un nouveau système d'ouverture de session unique avant l'élaboration d'une approche nationale en matière d'identité numérique posait un risque quant à l'interopérabilité des systèmes entre les administrations. Ils ont aussi reconnu que plus cela prendra du temps, plus ce sera difficile sur le plan technique et plus les coûts seront élevés.

9.14 À l'échelle internationale, les pays en sont à diverses étapes de la mise en œuvre de l'identité numérique. La [pièce 9.1](#) compare l'état d'avancement du Canada et des autres pays du Groupe des Sept (G7) en ce qui concerne l'établissement de lois en matière d'identité numérique et la mise en place d'un système d'ouverture de session unique. En dehors du G7, l'Australie a lancé en 2013 un système de services numériques gouvernementaux (appelé myGov) afin d'offrir à sa population un accès en ligne sûr aux services gouvernementaux australiens, y compris aux services d'un état australien. Le projet a duré quatre ans et a coûté 86,7 millions de dollars australiens (environ 77,7 millions de dollars canadiens). Dans un rapport d'audit publié en 2017, le bureau national d'audit de l'Australie a constaté que le système myGov avait été mis en œuvre de manière efficace, avait surpassé l'utilisation prévue et avait amélioré la prestation de services. L'audit a aussi révélé que les coûts associés au projet avaient presque triplé par rapport à l'estimation initiale de 29,7 millions de dollars australiens (environ 26,4 millions de dollars canadiens). L'Australie a récemment approuvé une loi en matière d'identité numérique qui entrera en vigueur le 1^{er} décembre 2024.

Pièce 9.1 – Comparaison de l'état d'avancement des pays du Groupe des Sept (G7) en ce qui concerne l'établissement de lois en matière d'identité numérique et la mise en place d'un système d'ouverture de session unique

Pays du G7	Loi en matière d'identité numérique	Système d'ouverture de session unique
Allemagne	Oui	Oui
Canada	Non	Non
États-Unis	Non	Oui
France	Oui	Oui
Italie	Oui	Oui
Japon	Oui	Oui
Royaume-Uni	En cours	Oui

Source : D'après des renseignements provenant de l'Enquête des Nations Unies sur l'administration en ligne, 2022, et de sites Web de ministères au moment de l'audit.

9.15 En 2010, le Canada se classait au 3^e rang à l'échelle mondiale selon l'**Indice de développement de l'administration en ligne**² des Nations Unies, qui intègre l'identité numérique. En 2022, il est tombé au 32^e rang. Cela représente aussi une baisse de son classement selon l'indice parmi les pays du G7, passant du 2^e rang en 2010 au 6^e rang en 2022. Ce résultat démontre que le Canada ne progresse pas aussi rapidement que d'autres pays du G7 en ce qui concerne le développement de l'administration en ligne.

Recommandation

9.16 Emploi et Développement social Canada devrait diriger les travaux du gouvernement fédéral quant à la planification et à l'élaboration d'une approche nationale de validation numérique de l'identité en vue d'assurer l'accès uniforme et sécurisé aux services en ligne pour les Canadiennes et Canadiens de partout au pays. Ce faisant, le Ministère devrait :

- consulter les parties prenantes pour déterminer les ressources nécessaires, y compris le financement approprié;
- déterminer la manière d'obtenir du financement, puis entreprendre les démarches pour y parvenir;
- assurer l'interopérabilité du système fédéral d'ouverture de session unique avec d'autres systèmes mis en place dans d'autres provinces et territoires.

Réponse d'Emploi et Développement social Canada – Recommandation acceptée.

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

Le coût de la mise en place et de l'exploitation du nouveau système fédéral d'ouverture de session unique n'était pas encore connu

Faits et constatations

9.17 Étant donné le manque de financement nécessaire pour mettre en place une approche nationale en matière d'identité, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a accordé la priorité à la collaboration avec Emploi et Développement social Canada et Services partagés

² **Indice de développement de l'administration en ligne (EGDI)** – Point de référence qu'utilise l'Organisation des Nations Unies pour déterminer le classement numérique du développement de l'administration en ligne au sein des États membres des Nations Unies. Tous les deux ans, l'organisation publie les classements selon l'indice dans le cadre de son Enquête sur l'administration en ligne. Au moment de notre audit, l'enquête et les classements les plus récents étaient ceux de 2022.

Canada en vue de procéder à l'achat d'un système d'ouverture de session unique et moderne pour le gouvernement fédéral. Le nouveau système remplacerait près de 90 portails d'ouverture de session distincts gérés par différents ministères fédéraux. Le système vise à valider numériquement l'identité des Canadiennes et des Canadiens lorsqu'ils ouvrent une session en vue d'accéder à des services en ligne du gouvernement fédéral. Le Secrétariat a déterminé que l'achat d'un nouveau système d'ouverture de session était une priorité immédiate pour deux raisons principales :

- Premièrement, il y avait des failles de sécurité informatique dans les systèmes d'ouverture de session (lesquelles ont été corrigées de façon temporaire). En juillet 2020, une cyberattaque a visé l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada. Dans un rapport publié le 15 février 2024, le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada a conclu que l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada avaient sous-estimé le niveau de validation de l'identité requis pour accéder à leurs services en ligne. Selon ce rapport, l'atteinte avait « compromis les renseignements financiers, bancaires et sur l'emploi de nature sensible de dizaines de milliers de Canadiennes et Canadiens, donnant lieu à de nombreux cas de vol d'identité et de fraudes ».
- Deuxièmement, Emploi et Développement social Canada a besoin d'un système d'ouverture de session moderne et sécurisé pour appuyer la prestation, prévue en 2025, des services d'assurance-emploi au moyen du nouveau système dans le cadre du programme de Modernisation du versement des prestations.

9.18 Dans le Budget de 2024, un financement de 25,1 millions de dollars sur 5 ans a été accordé à Emploi et Développement social Canada, à compter de l'exercice 2024-2025, en vue de l'établissement d'un système d'ouverture de session unique et moderne pour les services du gouvernement fédéral. Le 25 avril 2024, Services partagés Canada a lancé une demande de propositions pour l'achat de ce système. La date limite pour la présentation des soumissions était le 3 juin 2024.

9.19 Services partagés Canada a un modèle de recouvrement des coûts en place permettant aux ministères d'utiliser les services d'ouverture de session existants CléGC et Interac^{MD} pour leurs portails ministériels et prévoit aussi recouvrir les coûts auprès des ministères lors de la transition vers le nouveau système fédéral d'ouverture de session unique. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Emploi et Développement social Canada s'attendent à ce que les anciens systèmes et le nouveau système fonctionnent en parallèle pendant jusqu'à trois ans, le temps que les ministères effectuent la transition vers le nouveau système.

9.20 Même s'il est prévu de recouvrer les coûts de l'utilisation du nouveau système par les ministères, Emploi et Développement social Canada, le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et Services partagés Canada n'avaient pas encore déterminé pleinement les coûts liés à la transition ainsi que les coûts permanents pour les ministères ni le mode de financement de ces coûts. Nous reconnaissons que Services partagés Canada doit acheter le nouveau système avant de pouvoir déterminer les coûts pour les ministères de l'utilisation simultanée des systèmes et toute augmentation pour les ministères des coûts d'utilisation permanents entre les anciens et le nouveau système. Il est important de veiller à ce que cette modernisation n'impose pas aux ministères un fardeau financier ingérable. Comme il est souligné dans le [rapport 7, intitulé « Modernisation des systèmes de technologie de l'information »](#), que nous avons déposé en octobre 2023, la plupart des ministères et organismes n'ont pas un financement suffisant pour répondre à leurs besoins en matière de modernisation.

Recommandation

9.21 Emploi et Développement social Canada, avec le soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et de Services partagés Canada, devrait :

- déterminer ce qu'il en coûtera aux ministères d'effectuer la transition vers le nouveau système fédéral d'ouverture de session unique et d'utiliser ce système;
- en consultation avec ces ministères, évaluer si ces coûts pourraient être financés au moyen de mécanismes de financement nouveaux ou révisés conçus pour aider les ministères et organismes à moderniser leurs systèmes de technologie de l'information, comme nous l'avons recommandé dans notre rapport 7 de 2023, intitulé « Modernisation des systèmes de technologie de l'information ».

Réponse d'Emploi et Développement social Canada – *Recommandation acceptée.*

Les réponses détaillées se trouvent dans les [Recommandations et réponses](#) à la fin du présent rapport.

À propos de l'audit

Le présent rapport de certification indépendant sur la planification des premières étapes d'une approche nationale en matière d'identité numérique a été préparé par le Bureau du vérificateur général du Canada. Notre responsabilité était de donner de l'information, une assurance et des avis objectifs au Parlement en vue de l'aider à examiner soigneusement la gestion que fait le gouvernement des ressources et des programmes. Nous devons également exprimer une conclusion quant à la conformité des entités, dans tous ses aspects importants, aux critères applicables.

Tous les travaux effectués dans le cadre du présent audit ont été réalisés à un niveau d'assurance raisonnable conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3001 – Missions d'appréciation directe de Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada), qui est présentée dans le Manuel de CPA Canada – Certification.

Le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) applique la Norme canadienne de gestion de la qualité (NCGQ) 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige que le BVG conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures conformes aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Lors de la réalisation de nos travaux d'audit, nous avons respecté les règles sur l'indépendance et les autres règles de déontologie définies dans les codes de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable au Canada, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Conformément à notre processus d'audit habituel, nous avons obtenu ce qui suit de la direction de l'entité :

- la confirmation de sa responsabilité à l'égard de l'objet considéré;
- la confirmation que les critères étaient valables pour la mission;
- la confirmation qu'elle nous a fourni tous les renseignements dont elle a connaissance et qui lui ont été demandés ou qui pourraient avoir une incidence importante sur les constatations ou la conclusion contenues dans le présent rapport;
- la confirmation que les faits présentés dans le rapport sont exacts.

Objectif de l'audit

L'objectif de l'audit consistait à déterminer si le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, avec le soutien de Services partagés Canada, d'Emploi et Développement social Canada et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada, et en consultation avec d'autres ministères, avait planifié efficacement une approche nationale en matière d'identité numérique qui fournirait aux Canadiennes et aux Canadiens des moyens de valider numériquement leur identité afin d'accéder aux services gouvernementaux et à d'autres services de manière uniforme et sûre.

Étendue et méthode

L'audit a porté sur les efforts déployés par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour planifier une approche nationale en matière d'identité numérique qui permettrait aux Canadiennes et aux Canadiens d'accéder aux services gouvernementaux et à d'autres services, notamment sa prise en charge d'initiatives connexes qui relevaient auparavant d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Nous avons cherché à comprendre l'état d'avancement de ces travaux et la façon dont les priorités du Secrétariat ont évolué de sorte que l'accent soit mis sur l'achat d'un système d'ouverture de session unique avec le soutien d'Emploi et Développement social Canada et de Services partagés Canada.

Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons :

- examiné des plans, des stratégies, des communications, des analyses, des politiques et des lignes directrices;
- rencontré en entretien des responsables au Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, à Emploi et Développement social Canada, à Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à Services partagés Canada;
- consulté le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à propos de son travail et de ses points de vue en matière d'identité numérique.

L'audit n'a pas porté sur ce qui suit :

- l'identité numérique des fonctionnaires ou des entreprises;
- les technologies à l'appui des systèmes de gestion de l'identité, par exemple, les chaînes de blocs;
- les processus d'approvisionnement.

Dans le cadre de l'audit, nous n'avons pas effectué de suivi à l'égard des constatations et des recommandations formulées dans le [rapport 7, intitulé « La modernisation des systèmes de technologie de l'information »](#), des Rapports de la vérificatrice générale du Canada au Parlement du Canada de 2023.

Critères

Pour tirer une conclusion par rapport à l'objectif de notre audit, nous avons utilisé les critères suivants :

Criteria	Sources
<p>Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en consultation avec les ministères, a mis au point une stratégie visant à élaborer un écosystème de l'identité numérique et à permettre l'adoption d'une approche nationale en matière d'identité numérique. Pour assurer une mise en œuvre réussie, cela comprend la manière dont le Secrétariat abordera les principaux domaines de risque suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gouvernance; • les rôles et responsabilités; • le financement; • l'échéancier et la feuille de route; • la mobilisation des parties prenantes; • les technologies de l'information; • la cybersécurité; • l'accès équitable et l'accessibilité; • le cadre législatif et réglementaire; • la fiabilité et l'interopérabilité; • la gestion du changement et la communication; • les mesures du rendement et les rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> • Loi sur la protection des renseignements personnels • Loi canadienne sur l'accessibilité • Conseil du Trésor, Politique sur les services et le numérique • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de projets et programmes • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, <i>Normes relatives au numérique du gouvernement du Canada : Directives</i> • Conseil du Trésor, Politique sur la sécurité du gouvernement, 2019 • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de la sécurité • Conseil du Trésor, Politique sur la protection de la vie privée, 2022 • Conseil du Trésor, Directive sur la gestion de l'identité, 2019 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Plan stratégique des opérations numériques : de 2018 à 2022 • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Plan stratégique des opérations numériques : de 2021 à 2024 • Conseil du Trésor, Politique sur la planification et la gestion des investissements • Conseil du Trésor, Politique sur les résultats • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Guide d'établissement des coûts • Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Plan stratégique du gouvernement du Canada pour la gestion de l'information et la technologie de l'information de 2017 à 2021 • L'Ambition numérique du gouvernement du Canada • Innovation, Sciences et Développement économique Canada, Charte canadienne du numérique

Criteria	Sources
	<ul style="list-style-type: none"> • ISACA, Cadre COBIT 2019 : Objectifs de gouvernance et de management • Lettres de mandat • Plans ministériels • Prosci, <i>Best Practices in Change Management</i> (en anglais seulement) • Organisation de coopération et de développement économiques, Recommandation du Conseil sur la gouvernance de l'identité numérique

Période visée par l'audit

L'audit a porté sur la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 mai 2024. Il s'agit de la période à laquelle s'applique la conclusion de l'audit.

Date du rapport

Nous avons fini de rassembler les éléments probants suffisants et appropriés à partir desquels nous avons fondé notre conclusion le 26 septembre 2024, à Ottawa, au Canada.

Équipe d'audit

L'audit a été réalisé par une équipe multidisciplinaire du Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) dirigée par Jean Goulet, directeur principal. Le directeur principal est responsable de la qualité de l'audit dans son ensemble; il doit s'assurer notamment que les travaux d'audit sont exécutés conformément aux normes professionnelles, aux exigences des textes légaux et réglementaires applicables ainsi qu'aux politiques et au système de gestion de la qualité du BVG.

Recommandations et réponses

Les réponses figurent telles qu'elles ont été reçues par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Dans ce tableau, le numéro du paragraphe qui précède la recommandation indique l'emplacement de la recommandation dans le rapport.

Recommandation	Réponse
<p>9.16 Emploi et Développement social Canada devrait diriger les travaux du gouvernement fédéral quant à la planification et à l'élaboration d'une approche nationale de validation numérique de l'identité en vue d'assurer l'accès uniforme et sécurisé aux services en ligne pour les Canadiennes et Canadiens de partout au pays. Ce faisant, le Ministère devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • consulter les parties prenantes pour déterminer les ressources nécessaires, y compris le financement approprié; • déterminer la manière d'obtenir du financement, puis entreprendre les démarches pour y parvenir; • assurer l'interopérabilité du système fédéral d'ouverture de session unique avec d'autres systèmes mis en place dans d'autres provinces et territoires. 	<p>Réponse d'Emploi et Développement social Canada – Recommandation acceptée. Emploi et Développement social Canada (EDSC), par l'intermédiaire du Service numérique canadien (SNC), a pour mandat de mettre en œuvre un programme de justificatifs numériques d'entreprise comportant un service de connexion unique permettant d'accéder aux services du gouvernement du Canada (GC).</p> <p>EDSC / le SNC accorde la priorité aux travaux liés au service de connexion unique fédéral tout en menant des recherches et en continuant à travailler avec d'autres ministères et administrations au sein du gouvernement du Canada pour définir une approche nationale et promouvoir l'interopérabilité de manière éclairée.</p> <p>EDSC / le SNC travaillera de manière collaborative dans l'ensemble du pays à la mise en place d'une approche de normes de validation numérique de l'identité à l'échelle nationale, ce qui permettra à terme une interopérabilité entre les administrations.</p> <p>EDSC / le SNC et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada continueront à consulter les parties impliquées et à collaborer avec elles lors de réunions d'administrations afin de déterminer les éventuelles modifications politiques et législatives nécessaires pour mettre en œuvre une telle approche.</p> <p>EDSC / le SNC s'engage également à collaborer avec des organismes centraux partenaires afin d'explorer les modèles de financement et de ressources appropriés.</p>

Recommandation	Response
<p>9.21 Emploi et Développement social Canada, avec le soutien du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada et de Services partagés Canada, devrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> • déterminer ce qu'il en coûtera aux ministères d'effectuer la transition vers le nouveau système fédéral d'ouverture de session unique et d'utiliser ce système; • en consultation avec ces ministères, évaluer si ces coûts pourraient être financés au moyen de mécanismes de financement nouveaux ou révisés conçus pour aider les ministères et organismes à moderniser leurs systèmes de technologie de l'information, comme nous l'avons recommandé dans notre rapport 7 de 2023, intitulé « Modernisation des systèmes de technologie de l'information ». 	<p>Réponse d'Emploi et Développement social Canada – Recommandation acceptée. La nouvelle plateforme fédérale de connexion unique est basée sur une plateforme offerte sur le marché et l'aide à la migration a été intégrée dans l'approvisionnement.</p> <p>Pour fournir une analyse précise des coûts, Emploi et Développement social Canada (EDSC) / le Service numérique canadien (SNC) collaborera avec les ministères dans le cadre de projets pilotes et d'intégration des premiers et premières utilisateur-ric-e-s afin d'analyser les besoins et les coûts liés à l'intégration des ministères et des secteurs d'activité de tailles et de degrés de complexité différents. De plus, afin de comprendre de manière réaliste les coûts à long terme liés à l'exploitation de ce service d'entreprise, EDSC / le SNC surveillera et analysera les coûts réels sur une période prolongée.</p> <p>EDSC / le SNC travaillera avec Services partagés Canada et avec le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour impliquer des organismes centraux avec lesquels il sera possible d'explorer les modèles de financement appropriés. Cette approche tiendra compte de la recommandation 7.52 de l'audit de l'automne 2023 portant sur la modernisation des systèmes de technologie de l'information, surtout en ce qui a trait aux modèles de financement qui incluront un contrôle et une gestion centralisés du financement des investissements de modernisation.</p>

